



Vente de terrains

Par michel85

je voudrais savoir ci je fait une demande de renseignement
3233sd a mon non les terrains venant de la succession de ma mère seront présent

merci m.chardin

Par yapasdequoi

Doublon.
Evitez de multiplier les sujets.

Faites la demande au SPF. On ne peut pas deviner si le notaire a déjà enregistré les mutations après décès ou pas.